BPJEPS Équitation

Devenir professionnel de l'enseignement et de l'encadrement des activités équestres

12 mois	24	Alternance	9 400 €
Début septembre → 31 août	Effectif maximum	Stage OU apprentissage	Parcours complet, hors positionnement

RNCP 40034 • Niveau 4 • Certification du Ministère des Sports

1. La formation

Le BPJEPS Équitation est une certification professionnelle de niveau 4 permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour encadrer et enseigner les activités équestres en sécurité, dans le cadre du projet d'une structure.

Objectifs de la formation

- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation au sein d'une structure équestre.
- Valoriser les activités et les projets de la structure.
- Concevoir, préparer, conduire et évaluer des séances et cycles d'apprentissage des activités équestres.
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.
- Prendre en compte les caractéristiques et les besoins des différents publics.
- Assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés.
- Préparer et entretenir le matériel et les espaces nécessaires aux activités équestres.

Les 4 blocs de compétences

- BC1 — Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.
- BC2 — Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation.
- BC3 — Concevoir, conduire et évaluer des séances et cycles de séances d'apprentissage des activités équestres.
- BC4 — Assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés ainsi que l'entretien des matériels pédagogiques spécifiques aux activités équestres.

2. Pour qui ?

- Jeunes en poursuite de formation, issus d'un parcours général, technologique, agricole ou professionnel.
- Personnes en recherche d'emploi, après une formation initiale, des études supérieures ou une période de rupture.
- Adultes en reconversion professionnelle.
- Salariés de la filière équestre souhaitant obtenir une qualification ou faire évoluer leurs compétences.
- Professionnels déjà expérimentés dans le milieu équestre souhaitant consolider et faire reconnaître leurs compétences.
- Cavaliers souhaitant transformer leur expérience et leur pratique en projet professionnel.

Des motivations professionnelles multiples

- Se former au métier de moniteur d'équitation.
- Entrer dans la vie professionnelle.
- Faire évoluer son parcours professionnel.
- Se reconvertir.
- Préparer un projet professionnel à plus long terme : spécialisation, responsabilités, développement d'une activité ou création/reprise d'une structure.

3. Organisation de la formation

Durée : 12 mois, du début septembre au 31 août.

Alternance : parcours en stage ou en apprentissage avec le CFA Avenir des Métiers du Cheval.

Effectif maximum : 24 participants.

Le parcours alterne apports théoriques et méthodologiques, mises en situation professionnelles, pratique équestre, analyses de situations, travaux individuels et collectifs et accompagnement pédagogique.

Les lieux, rythmes et volumes horaires sont précisés dans le calendrier et le contrat/convention de formation.

📌 **Informations supplémentaires :**

- 593 heures de formation
- Au moins 360 heures en organisme de formation

4. Admission et individualisation

- Les prérequis sont présentés sur le site de Saumur Action Formation : https://www.saumur-action-formation.fr/bpjeps-prerequis
- Le parcours comprend une candidature, l'étude des prérequis et, selon les modalités de l'organisme, un entretien et/ou un positionnement.
- Le positionnement permet d'identifier les acquis, l'expérience, les compétences et les besoins afin d'étudier les éventuelles dispenses, équivalences ou adaptations prévues par la réglementation.
- Les délais d'accès et le calendrier de candidature sont communiqués par Saumur Action Formation.
- Les données non arrêtées à ce jour (calendrier détaillé, coût du positionnement, modalités exactes de sélection) sont à confirmer avant publication.

5. Certification, évaluation et résultats

- Certification préparée : BPJEPS – spécialité « Éducateur sportif », mention « Équitation ».
- Niveau de qualification : 4.
- RNCP : 40034.
- Certification enregistrée au RNCP jusqu'au 29 novembre 2029.
- Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.
- Les compétences sont évaluées tout au long de la formation par des évaluations formatives, mises en situation professionnelles, productions écrites et/ou orales, observations en situation et épreuves certificatives selon les exigences du certificateur.
- Des validations partielles par blocs peuvent être possibles selon la réglementation. Les équivalences, passerelles et suites de parcours sont étudiées au regard du diplôme et de la situation du candidat.

Source de référence : France Compétences – RNCP 40034

Nos résultats

Sur notre page internet : résultats

6. Financement

- Tarif du parcours complet : 9 400 €, hors coût éventuel du positionnement.
- Parcours apprentissage : financement selon les règles applicables à l'apprentissage et sous réserve de la conclusion d'un contrat.
- Parcours stage : financement selon le statut du candidat et les dispositifs mobilisables.
- Les possibilités de prise en charge doivent être étudiées au cas par cas avec l'organisme et/ou les financeurs concernés.

7. Accessibilité et accompagnement

- Référente handicap : Mathilde AUGUIN — Référente handicap, Saumur Action Formation.
- Contact : mathilde.abpjeps@gmail.com
- Vous pouvez la contacter pour poser une question sur l'accessibilité, signaler un besoin d'aménagement, échanger avant une candidature, identifier les solutions possibles ou être orienté vers un partenaire spécialisé.
- Les modalités d'accueil et d'accompagnement peuvent être adaptées en fonction des besoins de chaque personne, après étude individualisée de la situation.
- Il n'est pas nécessaire d'être certain(e) d'avoir besoin d'un aménagement pour prendre contact.
- **Contact handicap :** mathilde.abpjeps@gmail.com

8. Après le BPJEPS

Option 1 : Vers une évolution de ses compétences en continuant son cursus équestre :

- DEJEPS mention «perfectionnement sportif» – Niveau 5
- DESJEPS mention «sports équestres» – Niveau 6
- L'ATE – Niveau 4 → Le BPJEPS Équitation donne l'équivalence des BC 1 et BC 3 de l'ATE.
- CS option éducation et travail des jeunes équidés – Niveau 4

Option 2 : Vers une activité salariale :

- Emploi d'enseignant animateur, enseignant d'équitation, coefficient 130
- Emploi de cavalier maison
- Structures possibles : centres et établissements équestres, structures associatives ou privées, structures à vocation sportive, éducative, touristique ou de loisirs.
- Avec l'expérience, le professionnel peut faire évoluer ses missions vers l'encadrement, la coordination, la spécialisation, la gestion ou la direction, selon son projet.

Opition 3 : Vers un projet d'auto-entreprenariat

9. Une formation tournée vers l'emploi

- Au-delà de la maîtrise technique de l'équitation, le BPJEPS mobilise des compétences pédagogiques, relationnelles, organisationnelles et professionnelles.
- La formation vise à préparer les futurs professionnels aux réalités de la filière et à la diversité des publics, des chevaux, des activités et des organisations de travail.

Saumur Action Formation

Votre projet équin, notre engagement professionnel.

Pour les coordonnées, le calendrier des candidatures et les modalités d'inscription, consultez le site de Saumur Action Formation.

https://www.saumuractionformation.com/bpjeps